
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES INTE-
RIEURES ET DE LA DEFENSE

D) ECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

N° 392/PR/CAB/MAID. D-) NNEE 1961.

SOMMAIRE:
Nominations:

D) E D-) RESIDENT DE LA D-) (REPUBLIQUE,

- VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU la Loi N°59/I6/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU les nécessités de service ;
- SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense ;
- LE Conseil des Ministres entendu ;

D) E C R E T E:

AMPLIATIONS:

- ORIGINAL. I
- JORD. I
- MAID. 8
- MPPT. I
- SUCM. I6
- PCM. I6
- MPB. I
- DP. 4
- CF. I
- SF. IO
- FP. I
- PB. I
- CD. I
- TRESOR. I
- INFO-RADIO. I
- DEP. NORD-EST. I
- DEP. NORD-O. I
- S/P BANIKOARA. I
- ARR. BASSILA. I
- INTERESSES. 2

ARTICLE 1°- Mr. AMOUSSOU Théophile, Secrétaire d'Administration, de retour de congé, est nommé Sous-Préfet par intérim de Banikoara en remplacement de Mr. DJOSSA Pierre qui reçoit une autre affectation.

ARTICLE 2°- Mr. DJASSA Pierre, précédemment Sous-Préfet par intérim de Banikoara est nommé Chef de l'Arrondissement de Bassila, en remplacement de Mr. YAYA NADJO Alou qui a reçu une autre affectation.

ARTICLE 3°- Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Par LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Le Ministre des Affaires Intérieures
et de la Défense,

M. AROUNA.

Hubert MAGA.-